

## Résumé

Depuis les attentats terroristes perpétrés le 11 septembre 2001, les États-Unis ont déployé leur puissance navale à l'étranger dans le cadre de la « guerre au terrorisme », mais ils ont également apporté une attention sans précédent à leur sécurité maritime. Comme l'explique Joel Sokolsky dans la présente étude, cet effort accru en vue de protéger la population, l'économie et le territoire américains contre d'éventuelles menaces provenant des océans, ainsi que de la voie maritime du Saint-Laurent et des Grands Lacs, aura un impact profond sur les relations canado-américaines en matière de défense et de sécurité.

L'auteur passe en revue la façon dont, historiquement, les États-Unis ont mis leur puissance navale au service de la protection et de la défense du territoire et étudie le rôle qu'ont joué à cet égard la marine et la garde côtière américaines. Alors que leur mission a traditionnellement été d'assurer la défense avancée, la marine et d'autres composantes des forces armées américaines réévaluent présentement leur rôle en matière de sécurité, s'efforçant de mieux distinguer, tant sur le plan théorique que pratique, les implications liées à la « sécurité » de celles liées à la « défense ». Sokolsky analyse l'impact de la création du *Northern Command* et d'autres initiatives américaines qui visent à accroître l'attention portée aux enjeux de sécurité maritime et à faciliter la détection précoce et l'interdiction des menaces venant par voie de mer. Ces mesures auront des incidences sur les rôles et les missions futurs du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD), au sein duquel collaborent le Canada et les États-Unis.

Sokolsky examine également les éléments de complexité et d'incertitude qui découlent de cette nouvelle priorité accordée à la sécurité maritime. Malgré les mesures prises pour sécuriser les voies d'accès maritimes, cette question est toutefois demeurée au second plan, derrière la dimension maritime de la guerre au terrorisme. Et tout comme dans le cas de la politique globale des États-Unis en matière de sécurité et de défense du territoire, le Canada n'a pas encore une idée claire et précise de l'orientation que prendront les Américains dans le domaine de la protection maritime.

L'étude passe en revue les initiatives que le Canada a prises de son côté pour répondre aux préoccupations américaines concernant la sécurité maritime, par exemple en assurant une surveillance plus étroite des conteneurs déchargés dans les ports canadiens, dont un bon nombre sont destinés à être réexpédiés vers les États-Unis. Ces efforts ont nécessité une coopération étroite entre divers organismes au Canada même, et Sokolsky précise le rôle joué par la marine canadienne dans cette entreprise.

L'auteur souligne que la marine demeurera un instrument majeur du déploiement de la présence canadienne à l'étranger. Contrairement aux États-Unis, le Canada ne peut toutefois se permettre d'avoir deux marines — une qui projette son influence à l'étranger et une autre qui contribue à la défense des voies d'accès maritimes et à la surveillance des eaux intérieures. Les impératifs de sécurité maritime proprement canadiens, la nécessité de fournir les capacités requises pour collaborer pleinement avec les États-Unis à la défense maritime du continent, ainsi que les réalités budgétaires exigent tous les trois que la marine canadienne poursuive, et améliore, ses initiatives actuelles pour assumer un rôle plus important dans la défense maritime du territoire. Cela pourrait nécessiter, par exemple, l'acquisition de navires semblables à ceux qui sont présentement en voie de développement pour la garde côtière américaine.

Selon Sokolsky, les États-Unis s'attendent certes que le Canada poursuive ses efforts en vue d'accroître la sécurité maritime de son territoire, mais ils ne cherchent pas à créer une garde côtière continentale qui absorberait purement et simplement les effectifs canadiens. Ce que souhaitent plutôt les autorités américaines, c'est qu'Ottawa assure la sécurité des voies d'accès maritimes et des ports du Canada et qu'il collabore avec les États-Unis à la surveillance des frontières maritimes communes et des voies d'accès maritimes du continent. Mais parallèlement, la guerre au terrorisme exige également que les deux pays continuent à déployer leur puissance navale à l'étranger.